

**1° Validation du projet de signalisation** : l'ensemble du projet qui a déjà fait l'objet d'un travail fouillé en commission, discuté aux rencontres du mercredi, ne pose pas de problème particulier ; il est accepté dans ses grandes lignes.

Le projet sera présenté en réunion publique (le 18 décembre) puis sur le site ; un exemplaire papier sera à disposition en Mairie...la population est appelée à donner son avis, ses remarques, et ceci pendant environ un mois après la présentation.

Le projet de signalisation et de circulation modifié, amendé sera définitivement adopté courant janvier pour être mis en place au printemps.

Notre zone de captage doit être protégée, il est envisagé la mise en place d'une barrière en bois mobile.

### **2° Liste définitive d'affouage 2014**

Une liste de 103 personnes connues et 1 inconnu (oubli de mettre le nom) ; sur 104, 8 ont choisi le bois façonné et livré par la Commune ; 96 affouagistes vont se rencontrer, se serrer la main en forêt cet hiver, papoter.....soyons attentifs à la sécurité.

Par délibération la liste est acceptée par 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

#### **2014-72**

Objet de la délibération : Clôture de la liste définitive d'affouage 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, clôture la liste d'affouage 2014 à 104 feux ou foyers (voir liste jointe).

### **3° Tarifs 2015**

Tracteur communal : Le tarif de location du tracteur augmente légèrement ; cette location ne s'adresse pas aux particuliers mais uniquement à d'autres collectivités (Commune du Cordonnet)

Remarque annexe : le dépôt sauvage de remblais en forêt ne peut être enlevé par les agents et le matériel Communal ; la personne qui a fait « cette erreur » doit contacter une entreprise dans les plus brefs délais pour enlever ses dépôts.

L'ensemble des tarifs est inchangé (sauf tracteur) ; vote à l'unanimité, preuve si besoin est, du souci de ne pas augmenter nos impôts dans ces moments difficiles.

#### **2014-73**

Objet de la délibération : Tarifs 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour l'année 2014 comme suit :

Utilisation du tracteur communal : 25 €/ l'heure  
uniquement pour d'autres collectivités avec chauffeur autorisé

Location atelier jus de fruits : 32 € la journée

Location atelier distillation : 32 € la journée

Tennis : Habitant de Chauv : 12 €

Autres communes : 24 €

Salle communale: 150 € le Week-end

Un jour 100 €

Electricité en sus : 0.25 € le kWh

Branchement EAU : 1300 €

Branchement ASSAINISSEMENT : 800 €

Prix du compteur d'eau posé : 120€

**4° Droit de préemption**

Le Maire nous rappelle que la commune ne peut préempter que sur les zones UA et NA. La Commune ne fait pas valoir son droit sur les deux parcelles situées à la Lotière.

**2014-74**

Objet de la délibération : Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle cadastrée D n°49.

**5° Modification budgétaire budget communal**

Il s'agit de faire glisser 2000€ du chapitre charges à caractère général vers les charges de personnel et d'encaisser un excédent sur frais de dossier versé au notaire de Devecey... Ces deux opérations sont acceptées unanimement.

**2014-75**

Objet de la délibération : Modifications budgétaires budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D6152 Entretien de bâtiments	2000.00 €	
TOTAL D01 : Charges à	2000.00 €	
Caractère général		
D641 : Personnel titulaire		2000.00 €
TOTAL D012 : Charges de personnel		2000.00 €

**6° Prêt du Crédit Mutuel**

Une nouvelle délibération est prise sur le prêt relais (160 000€ à 1.5%) pour qu'il se substitue à l'ancien.

M. le Maire nous communique son intention d'étudier la possibilité de renégocier certains anciens prêts (à des taux exorbitants au vu des taux actuels).

**2014-76**

Objet de la délibération : prêt relais Crédit Mutuel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter un prêt relais à taux fixe au Crédit Mutuel, se substituant au prêt relais n°20595002 arrivé à échéance le 30/11/2014 pour un montant de 160 000 € au taux de 1.50 % l'an, paiement trimestriel des intérêts. Echéance du prêt au 30/11/2015.

**7° Curage de la station d'épuration**

Nous complétons (vote unanime) notre ancienne délibération en y incluant les prix du curage et de la revalorisation.

Notre commune s'est distinguée dans ce choix moderne de station d'épuration, son curage et la revalorisation des rejets est assez novateur, une communication à la presse est souhaitable.

**2014-77**

Objet de la délibération : Curage station d'épuration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir la Société Agricompost, de Montigny les Vesoul, pour le curage des boues de la station d'épuration pour un montant de 4320.00 € HT et le compostage pour un montant de 8880.00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-65 du 31/10/2014.

**8° Convention pour hébergement du tracteur communal**

La convention signée, et après accord des assurances, notre tracteur va être enfin à l'abri et passer un hiver pas à Chaux, mais au chaud à La Lotière....et ce à titre gratuit. Nous étudions à la commission urbanisme une solution définitive et surtout raisonnable, compatible avec notre budget (construction en interne- auto construction- d'un local communal)

**2014-78**

Objet de la délibération : convention pour hébergement du tracteur communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention pour hébergement du tracteur communal, à titre gratuit, pour une période de 6 mois à compter du 1er décembre 2014, avec Frédéric CHAPUIS au 9 rue de Boulot.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2014-66 du 31/10/2014.

**9° Questions diverses**

- **Concernant notre ancien salarié communal Joël Pelier :**

**2014-71**

Objet de la délibération : Aide au retour à l'emploi

Monsieur Joël PELIER qui a été employé, à mi-temps, comme adjoint technique titulaire à la commune de Chaux la Lotière, depuis le 25/11/2010 et démissionnaire le 01/03/2013, ayant retrouvé un emploi à plein temps dans le privé à cette date, s'est inscrit à Pôle Emploi fin mai 2014 pour cause de rupture conventionnelle de contrat.

Sur information de Pôle Emploi, et du Centre de Gestion Départemental, Monsieur PELIER ne peut prétendre à indemnité de la part de Pôle Emploi ayant travaillé et comptabilisé un montant d'heures supérieur dans l'administration que dans le privé.

A ce titre, la commune de Chaux la Lotière, son dernier employeur public, est tenue de verser des indemnités de retour à l'emploi à Monsieur PELIER, sous réserve d'attestation d'inscription à Pôle Emploi pour chaque mois passé et à venir, ainsi que les bulletins de salaires s'il a repris une activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vu la situation précaire de Monsieur PELIER, décide de lui verser les indemnités calculés par le Centre de gestion 70 pour la période pendant laquelle il était sans emploi soit du 23/05/2014 au 30/06/2014 pour la somme de 1231.23 €

Pour le règlement des indemnités d'aide au retour à l'emploi des mois suivants, Monsieur PELIER devra justifier de sa situation de demandeur d'emploi et fournir ses bulletins de salaires s'il a repris une activité à temps non complet.

- **La Mairie de Boulton** nous demande notre participation pour la réfection des boiseries en l'église de Boulton ; la somme globale des travaux s'élèverait à 18 768 €. Il nous faudra d'autres éléments pour nous prononcer et aller plus loin dans ce projet.
- **Autorisation est accordée à la CCPR** pour placer deux panneaux touristiques pour la fontaine de la Lotière, l'un au centre de Chaux, l'autre à l'entrée de la Lotière.
- **Une carte des mouvements de terrains** va être réalisée sur la région ; le Préfet a pris un arrêté pour permettre aux techniciens de pénétrer sur les terrains privés... souhaitons que cela se fasse en bonne intelligence.
- **M. le Maire nous relate une rencontre** ( à sa demande avec le Trésorier payeur général pour des questions techniques précises. Une nouvelle rencontre plus large sera organisée en début d'année 2015.
- **Les Elus porterons le salut Républicain du Conseil municipal**, la reconnaissance de la Commune à nos anciens (plus de 75 ans) en leur faisant présent du petit colis de Noël le 20 décembre.

La séance est levée (pour une fois avant minuit....)